L'ABEILLE.

PAR BULLETT, BULLEN & MAGNE.

NOTAIRES DE CHARTRES

CONDITIONS;

ABONNEMENT.

Deux piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille des insertions judiciaires et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsqu'on ne voudra passaire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que toutes sommes arriérées soient payées. Les abonnés qui voudront changer leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant le terme de leur abonnement se soit arrivé à Nouvelles. Le prix de chaque insertion judiciaire, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement dans l'annonce d'une annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ANNONCES pour l'année aux annonces—Les marchands et personnes tenant magasins de détail, hôtels, restaurants, compagnies d'Assurances et autres insérons publiques, $30, les agents pour navires pour chaque navire naissant à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements ne seront valables que pour l'année courante.

Les privilèges des annonces aux avis est limité à un carré chaque fois, et très à fois par semaine.

Les Annonces des mariages et de décès, les avis pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, ou à des départs de passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer autant que les annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'il pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'affaires.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes de navires par autorité de justice, ventes de propriétés et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne paraîtront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le montant d'inscription n'ait été payée d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théâtres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, feront insérer chaque jour de représentation, pendant la saison des plaisirs pa ceint $150.

Les Avoyées de candidature à des emplois publics ne seront insérées d'une nature politique, que pour le double de prix ordinaire.

POELES!—POELES!—S. Locke & Co., No. 8 Front Levée, viennent de recevoir par le navire John Hall, un nouveau supplément de poêles. Les assortiment se compose actuellement de poêles à charbon de Spoor, patentés, de toutes grandeurs ; poêles à bois Ralstaeur, à charbon, de Philadelphie ; poêles, surnommé Glen à James, à deux et trois boîtières pour la campagne ; poêles à navires et à steamboats avec les tuyaux de poêles, que l'on posera sur de mande. 94 dec—

MARRONNAGES.

$20 DE RECOMPENSE—Parti marron depuis plusieurs jours une jeune griffonne nommée LA BELLE, âgée d'environ 12 à 13 ans, portant très bien le français et se disant libre. Elle était vêtue à son départ d'une robe de retoutah bleue, et ayant aux pieds une paire de brodequins, et un petit schâle jaune au col. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la remettra au soussigné rue Coingnare Chartres et Conti.

2mars LOUIS THOMAS.

$50 DE RECOMPENSE sera donnée pour l'arrestation du nègre GEORGE, âgé d'environ 19 ans, de petite taille, d'une jeune taille noir, portant généralement un chapeau de latte grise à bas fond et un gilet de drap bleu, avec quelques bouteilles florelles. George est très intelligent lorsqu'on lui parle, mais à sa physionomie on le prendra pour un imbécile. Il a souvent un drap pendant les trois dernières années dans cette ville, et il est probable qu'il dessus sera donnée à celui qui l'arrêtera, ou s'adressera à WILLIAM BARNES,

Enseigne rue Gravier et Carondelet.

$25 DE RECOMPENSE—Parti marron de la paroisse Assomption (Lafourche Dejeans) mais, le nègre américain nommé COFFEI âgé d'environ 30 ans, une tache blanche sur le côté gauche de la tête, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, fortement constitué, il sait lire & anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à bord sous peine de forte punition prescrite par la loi. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans un de ses établissements de cet état.

1fd—3,1ps DÉSIRÉ PLACENTIA.

$15 DE RECOMPENSE.—Seront donnés à la personne qui conduira dans une des geôles de cet État, le nègre SOSTHENE, créole de la paroisse St. Jean Baptiste âgé de 21 ans, de 5 pieds et 3 ou 4 pouces, fortement construit, marche droite, vêtu d'une redingote grise, pantalon de toile brun à carreaux et d'une casquette, parlant creole, un peu anglais et bégayant. La dit nègre s'est absenté depuis 11 jours, et appartient au Dr. Rigaud. Les capitaines sont notifiés de ne point le recevoir à leur bord ou l'employer, sous les pénalités de la loi. S'adresser à M. MARTIN,

15 f 171, rue de Chartres.

$50 DE RECOMPENSE.

Il a été perdu avant-hier dans la rue Philippe, près du café de Washington Hall, un portefeuille en marroquin gris foncé, contenant $115 en billets de banque, un billet de municipalité de $2 et trois billets de cent, dont deux de cent piastres chacun et le dernier de $40

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui rapportera le portefeuille aux dit et son contenu, au café du soussigné, Washington Hall, rue Philippe.

JOHN ALEXANDER. 8m—3

C. K. JOHNSON, Avocat,
No. 1 Pydras, Maison de Ville.

Reference à MM. Cornelius Pandling Esq. } Boston.
Allan J. Pearse Esq. }
Beard & Bioren, } Philadelphie.
Juge Clifton, Jackson, Miss.
Genl E. L. Acee, Columbus, do
Juge Turner, do
Genl. Thompson, do
S. B. Marsh Esq, Carrollton, do
Dr. P. E. Pendleton, Monticello, do
Hon F. W. Picken, Caroline du Sud
Hon. Water Thompson, do
James Gregg Esq, do
Hon R. Y. Hayne, do
Hon Thompson P. Player do

Il se rendra aux cours des comtés environnans, ainsi qu'à la Cour des E.-U., et ceux qui lui confieront leurs affaires, peuvent compter sur une prompte attention.

1m—1a

UNE jeune dame parlant avec une égale facilité l'Anglais et le Français, et pouvant enseigner ces deux langues ; désire se placer dans une famille en ville ou à la campagne, pour soigner l'éducation de une ou plusieurs jeunes personnes. S'adresser pour renseignements, au bureau de cette feuille. 2 m—6

DENTELLES BRODERIES, &c.—Reçu au N. 165, rue de Chartres entre Toulouse et Saint Louis, un grand assortiment de marchandises fraîches de saison, consistant en pélerines brodées, collarettes, chemisettes, tabliers, mitcelles, robes d'enfans, mouchoirs batiste, bandes mousselines et garnitures, échantillons et toile blonde, mousselines suisses et autres, dentelles fil et en bobinet, entre-deux, dentelles, tulle blonde fil, mousseline laine, bas de soie et de coton, gants de, voilettes et dentelles voilettes.

Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à aller examiner ces marchandises.

4m—6 J. L. WATKINS, Agent.

AUX NÉGOCIANS du Mississipi et de l'Alabama—Les balles pressées sur demande des bateaux pesant en espèces, seront pris au pair aux négociants du Mississipi et de l'Alabama, par les soussignés qui offrent à vendre au plus bas prix

100 barils, 10 pipes et 20 demi pipes eau de vie,
100 do. 10 do et 20 do genièvre,
10 boucauts rum de la Nelle. Anglaterne.
10 pipes caprits neutres (article supérieur.)
20 pipes vin de Catalogne.

J. DE CORDOVA & Co

Nouvelle Levée, no. 109, entre les rues Julie et St Joseph 8 m

Bureau de la Compagnie d'Assurance Maritime et contre l'incendie de l'Ouest—

Nlle.-Orléans 6 mars, 1839.

A VENDRE—Le paquebot à vapeur CONSTITUTION, du port de 180 tonneaux, bâti à Cincinnati, en 1838 en bois de chêne et locust, avec des courbes de recinede chêne, ayant une très bonne machine à vapeur et deux mâts, avec leurs voiles et agrès. Il échoua l'année dernière, lorsqu'il était employé à un service entre la Nlle.-Orléans et le Texas. Il a subséquemment été retiré et radoubé par Messrs. Arend & Higbee—Ses fonds sont doubles en fins et ainsi que très propre servir comme navire de dépôt, hôtel &c., à Galveston ou à la baie de Matagorda. Il sera vendu ici au premier avril, il sera, ce jour, vendu à l'encan sans réserve.

Pour les conditions, s'adresser à

J. W. MATTHEWS, président.

A VIS.—Thomas Smith et Charles B. Smith ayant achetés un part dans la société ci-devant existante sous la raison de Smith, Hubbard & Co., sont autorisés à faire usage du nom de la dite société pour la liquidation seulement.

Nouvelle Orléans, 25 février 1839

RALPH HUBBARD.

AVIS—Les consignataires des causes marquées ci-bas par la Pensévérance, de la Mobile, sont priés de passer chez les soussignés payer les frais et recevoir leurs marchandises.

ASHBRIDGE & JENKINS,
Fours 66, rue de la Commune.

NOUVELLE MÉDECINE.

Pilules de Tomate Mélangées
De Dr. G. R. PHELPS,
Entièrement Végétales.

MÉDECINE nouvelle pour toutes sortes de maladies, sans qu'un substitut au calomel, dans les maladies et affections bilieuses.

Ces pilules rechercheés sont faites d'une combinaison salubre nouvellement découverte, extraite de la plante de tomate, ainsi que d'autres substances végétales propres à modifier et étendre ses effets, soupape de la meilleure médecine alterative et cathartique découverte jusqu'à ce jour. Ils sont employés avec succès très bien réussissent les cas de scrofula, dyspepsie, manies, fièvre bilieuses, pierres, rhumatismes, affections catarrhe, affections de poumons, enflures, maladies de toute description, constipations, coliques, mal de tête, &c. &c.

Ces pilules sont aussi un antidote contre les maladies intermittentes et épidémiques, pour prévenir la formation de la bile et la libération de foi et des fièvres bilieuses, dans les climats chauds, bas et insalubres, et est aussi le meilleur cathartique, dont on puisse faire usage dans ces pays. Les marins trouveront ces remèdes inestimable contre le scorbut, et les voyageurs pourront en servir contre la meilleure médecine contre les maladies des climats malsains. Pour médecine de famille elle est, sans contredit, la meilleure que l'on offert jusqu'à ce jour.

Une vertue particulière de la plante de tomate a depuis quire l'attention de la profession médicale du public, et un grand intérêt a été manifesté pour le développement de ses facultés médicales, le propriétaire est heureux de pouvoir les satisfaire maintenant et présente ses pilules au public, confiant qu'il sont ainsi et le meilleur remède que l'on ait découvert. Les certificats heureux des guérisons obtenues par eux qui en ont fait usage, sont la preuve la plus forte de plusieurs médecins qui les ont prescrit corroborent cette opinion. La demande croissante et l'approbation universelle qu'on leur a donné est une preuve additionnelle de leur mérite et de leur utilité. Ils présentent cette médecine au public, préparé avec soin et selon les règles des propriétés chimiques et thérapeutique des plantes avec lesquels elle est formée, le propriétaire a l'espérance qu'elle prendra la place de ces médecines nées au une garantie, qui dépendent dans le pays, et l'accueil favorable avec lequel elle a été reçu par le médecine et autres le justifie dans cette opinion.

Pour la description de cette importante découverte, aussi que les témoignages, mode de son opération, &c. avec les pamphlets qui peuvent être obtenus gratis chez tous ceux qui tendent ces pilules.

A vendre chez Denoe, pharmacien, rue Royale, consignare St Philippe. No. 279 ; chez A. A. Peychaud, marchand de drogues en gros et en détail, No. 123 rue Royale, entre St. Louis et Conti, P. J. Herbs, marchand de drogues, No. 112, Vieille-Levée, et E. A. Pellerin, agent en général, No. 13, Place de la Bourse, près le bureau de la Poste.

5 m

LANGUES—20 quarts bâtrés à vendre par
9 m DAVIS & HOBART, 18 Douane.

ECOLES.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEçONS.—M. VANNIER, Géomètre-Arpenteur, ancien député du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANçAIS EN 20 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, encourages Dumaine et Bourgogne.

Le Professeur applique à la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 1 m.

ART D'ECRIRE.

ENSEIGNE par Messrs. A. E. Everett, à l'accolade, gare de la rue Canal et Exchange Place. Le principal objet de cette école est de rendre la main aussi légère que possible, et conséquemment propre aux affaires. Tous les ornemens et les figures seront enseignés en même temps, et l'attention du professeur se dirigera également sur la bonne position du corps et de la tête et de la main. Par la position nouvelle que le professeur donne à ses élèves, il leur fait acquérir en peu de temps une écriture formée et solide en peu de temps. Cette méthode ne saurait être en défaut avec l'application nécessaire de la part de l'élève, qui ne peut manquer d'acquérir par cet un main propre aux affaires.

On se rendra au domicile des dames, et on pourra leur enseigner une écriture délicate, légère et nette.

N. B. Science de l'Ecriture de Mr. Dolbear à vendre à l'Académie ci-dessus. 9 jn—1y

JOCKEY CLUB DES COURSES.
De la Nouvelle-Orléans.
COURSES ELISPE.
Réunion du Printemps, de 1839.

LES courses du printemps commenceront Mercredi, 13 mars 1839, et continueront pendant 5 jours.

Premier jour :

La Nouvelle-Orléans Plate, service d'argent de la valeur de $700, course de 2 milles. Dans cette course on admettra les chevaux de 5 ans et au dessous, portant 100 lbs; de 4 ans et au dessous, ayant leur poids ordinaire.

Deuxième course—Le même jour.—Une bourse pour les chevaux de 3 ans; souscription, $ 500; course de deux milles à être nommée; elle sera close le 1er mars 1839.

Deuxième jour.

Bourse de $1500 du Jockey Club; trois milles.

Troisième jour.

Bourse de $2,000 du Jockey Club; 4 milles.

Quatrième jour.

Bourse de $700 des Propriétaires; 2 milles.

Cinquième jour.

Terre course—même jour—Sweepstakes, pour les chevaux de 3 ans; souscription à $200, moitié pénalité; course d'un mille, la souscription sera close le 1er mars.

Cinquième jour.

Bourse des Propriétaires $ 500; 1 mille, 3 dans 5.
18 fév Y. McCLUER, propriétaire.

BANQUE DE CITÉ—Nouvelle-Orléans, 1 janvier 1839.—L'assemblée des directeurs de cette Banque a aujourd'hui déclaré un dividende de quatre pour cent sur le capital, payable aux actionnaires à présentation, après lundi 14 courant.

2 mars R. J. PALFREY, Caissier.

BUREAU—De l'assurance des pompiers de la Nouvelle-Orléans. Les actionnaires sont par le présent informés que le 75me versement sur les actions, sera dû et payable le 6 avril, au bureau de la compagnie No. 21, rue du Camp. 5 mars.

CHARBON—Les soussignés ont un approvisionnement du Charbon Cannel, Peach-Mountain et de Pittsburg, en bourcats et en grenier, qu'ils offrent à des prix modérés, en quantités convenables aux acheteurs.

B. & A. SOULIE,
5m Rue Bienville, No. 56, en premier

ON demande deux hommes sérieux, entendus dans les ouvrages de plantation, pour aller à l'habitation du soussigné où il seront constamment employés.

5m W. E MURPHY, 132, Vieux Rampe.

AVIS—Par un acte enregistré le 19 février 1839, et dans le Bureau des Hypothèques, pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, James C. Johnson, le Louisville (Kentucky), et Saml. Bell ont formé une société en commandite pour la transaction des affaires de commission dans cette ville. James C. Johnson est l'associé en commandite, et les affaires seront transigés par

2 mars—1m SAML. BELL.

BANQUE DES AMÉLIORATIONS.—Nelle-Orléans, ce 1er mars 1839.—Tous les billets pour encompte qui ne seront pas présentés la veille du jour de l'escompte, avant 3 heures, ne seront pas pris en considération par la direction. Par ordre de la direction.

2 mars J. H. RABOTEAU, Caissier.

AVIS.—La société ci-devant existante entre les soussignés sous la raison de Boutigny & Ganucheau étant dissoute par liquitation. D. Boutigny & E. Ganucheau continueront seuls le même genre d'affaires et sous la même raison.

FRANÇOIS BERNOUDY,
DOMINIQUE ROUGLIN &
EDMOND GANUCHEAU,

Nouvelle-Orléans 1er mars 1839. 2 mars

LA société ci-devant existante dans cette ville, sous la raison de ALEXANDER HART & SON, est dissoute par la mort de M. Alexander Hart. Les soussignés continueront le même genre de commerce sous la raison de ISAAC HART & CO., et pourla liquidation de l'ancienne société.

ISAAC HART,
2 mars—1S Veuve ALEXANDER HART.

AVIS—MM Cazeau, Alex. Colliette Maie, consignataires par le navire Saxon du Havres sont invites a se présenter à l'office des soussignés et retirer leurs marchandises marquées D. C. H. J. F.

28 fév Rue de la Commune, No.

LOUER—La grande ecurie située à la ville de Milneboung, lac Pontchartrain, à prix raisonnables. S'adresser sur les lieux. 28f

CHARBON CANNEL—Les soussignés reçoivent par le navire Henrietta, venant de Liverpool, une quantite de Charbon Cannel en boucauts, en grenier, qu'ils offrent à des prix modérés, en quantités convenables aux acheteurs.

B. & S. SOULIE,
28 fév No. 55, rue Bienville, au premier.

SUCRE—Sucre sur habitation à vendre par
ALLAN & TREMOULET,
2 mars No. 11, rue Conti.

LES soussignés ont formé une société pour le commerce de Coutellerie et de marchandises sur les navires, sous le nom de Wright & Bein.

WM. PRIESTLY,
J. D. BEIN.

Nouvelle-Orleans, 28 fév. 1839. 1 m—1m

A VENDRE en débarquement du navire Magnolia, 2 barils saucissons.
12 caisses fromage tête de maure.
20 do do pâte grasse.
1 tonneau fromage gruyère.
A vendre par GUERIN POUVERIN, 4 m.

A VENDRE en magasin par les soussignés,
340 barriques vin rouge marques, diverses de Bordeaux,
170 demi-barriques vin blanc Sauterne et grave,
300 caisses vin rouge St. Julien médoc,
50 caisses Chateau Margaux,
50 caisses Gruau Larose 24 demi-bouteilles,
150 caisses vin rouge de Bourgogne, Chambertin Romanée, Pomard, Volnay, Beaune, Clos vougeot et Nuit,
200 caisses vin blanc Haut Sauterne,
50 caisses do Chablis,
45 caisses do Meursault,
200 paniers Champagne 1re qualité,
200 paniers Annette de Bordeaux,
40 caisses Absynthe suisse,
100 caisses Fruits à l'eau-de-vie,
25 caisses Eau-de-vie,
50 paniers Guignolet d'Angers,
50 paniers Huile d'olive,
25 caisses Sardines à l'huile, de Nantes,
5000 lbs Bouchons pour bouteilles,
50 paniers bouteilles vides.

CHS. ROYER & L. LABATUT,
4 mars 175, rue Royale.

L'EXTRÊME BON MARCHÉ.—Les soussignés offrent à vendre cinq cents douzaines de souliers de femme, amortis en maroquin, satin, prunelle, de toutes couleurs, doubliettes, brodequins, acoques et autres chaussures de dames et d'enfans. Ne voulant plus continuer ces articles, ils se vendront en magasin à 4, 6 et 8 cts. la paire au détail.

Les personnes qui pourraient en vouloir acheter par douzaines, trouveront de très grands avantages, en le faisant de suite.

P. LEFEBVRE & FRERE.

GRANDE ATTRACTION POUR LES DAMES—M. PILLET, Parfumeur et Honneur des Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'arriver d'Italie avec un assortment superbe d'ouvrages en albâtre et en marbre, consistant en Coupoles, vases et autres objets aussi des TABLES DE CENTRE, d'un nouveau goût, tout à fait nouveau, ce qui n'a jamais été vu dans les Etats Unis. Aussi : Pupitres, Boites à ouvrage et à toilette, supérbement finis. M. J. Filippini appelle l'attention des Dames et les invite à venir visiter ses marchandises dans la rue St-Louis, à la 3ème porte de la rué Chartres, ensuite le bureau de Loterie. 25 fév

DUNLOP, Moore et Co négociants commissionnaires à Richmond.

Des avances sur consignations à la maison susdite seront faites par ROGERS, GRAY & Co,
26fév 81, rue du Canal.

AVIS—Un jeune homme créole, parlant anglais et français, tenant les connaissances, avant l'expérience des affaires, désire trouver une place de commis dans une maison de commission.

S'adresser par lettre à la poste à la boite No 33.

26fév—

PERDUE par une dame au bal de l'hôtel S. Louis, lundi 25 du courant, une épingliette en diamant de valeur, composée de trois étoiles, et montée en noir. Celui qui la trouvé sera libéralement récompensé au besoin en la rapportant au bureau de l'Abeille.

27 fév

120,000 Sangsues et plus, reçues par les derniers arrivages d'Europe, des sangsues de toutes grosseurs, à vendre depuis 6 1/4 cts, jusque 25 cts. la pièce, au dépôt de la rue du Quartier no. 56, entre Condé et la Vieille Levée.

L'entrepôt en sera toujours fourni, et les prix ne varieront jamais. 25f

A VENDRE—3110 paniers pourres de terre, en débarquement du navire Lafayette, venant du Havre. S'adresser au capitaine à bord, ou à

A. ST. GEORGES,
2 m 78, rue St. Louis.

DEMANDE d'une gouvernante—L'on demande dans une famille privée une dame pouvant se charger de l'éducation d'une jeune demoiselle de 7 ans. Une personne qui serait capable d'enseigner l'anglais, le français, la musique etc, pourrait trouver de l'emploi en s'adressant par lettre à la boite no. 52, au bureau de la poste. 26f—1y

PHRENOLOGIE.

LE Dr. HERNIS de Paris élève du Dr. Gall phrénologiste pratiquant, recevra les personnes qui s'adresseront pour consultations phrenologiques à l'Hôtel St Charles. Dr. H. donnera des cartes cornenant une description des caractères, empartes mentales et des talents, et indiquant les professions propres aux dispositions naturelles. 26 f

WAGONS de toute descriptions manufacturés avec les meilleurs matériaux et par les meilleurs ouvriers constamment, à vendre par

O. McDONALD,
Front street, entre Walnut et Vine street.,
CINCINNATI.

Où les ordres qui lui seront adressés seront promptement remplis. 7m—4

AUX EMIGRES DU MEXIQUE—Le soussigné a l'honneur d'offrir aux français malheureux qui, par les circonstances désastreuses de la guerre, se trouvent réfugiés dans cette ville, ses services comme interprète, il leur fournira les médicaments nécessaires pendant la durée de leur maladie.

Il invite les médecins qui seraient appelés près de ces infortunés compatriotes, à ordonner les médicaments qu'ils jugeront convenables, à la pharmacie de M. Serres, encoignure des rues Royale et Quartier.

M. DUPERRIS, docteur.
26 jan rue Ste Agne, no. 54.

QUINCAILLERIE—4 caisses pentures et gonds blanchies et noircies; 8 do chaînes blanchies; 4 do tuyaux de Sydam & Adams, et éteignoirs; 1 do peinture moulées; 1 do marteaux No. 1; 3 boites barnais, en débarquement du navire Vicksburg et à vendre par WOOD & SIMMONS,
9 mars 66, rue des Magasins.

VENTES A L'ENCAN.

PROPRIÉTÉS DE VALEUR A VENDRE.
Un quart comptant et la Balance à 1, 2 et 3 ans de Crédit.

LE sera vendu, Mercredi, 10 avril 1839, à la Bourse de la Cité.

PAR HEWLETT & CENAS,
LES PROPRIÉTÉS SUIVANTES:

1o. QUATRE LOTS DE TERRE dans la rue Carondelet, entre les rues St-Joseph et Julie, mesurant chacun 25 pieds de face, sur 158 pieds de profondeur à une allée de 25 pieds de largeur. (voir le plan.)

2o. DEUX LOTS DE TERRE sur la rue Prieur, joignant les bâtisses de MM. Beins, mesurant chacun 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face, sur 120 pieds de profondeur à une allée de 14 pieds de largeur. Sur un des lots se trouve une maisons neuve en bois, toufe à $40 par mois. (Voir le plan.)

3o. CINQ LOTS DE TERRE A l'encoignure des rues Nayades et Clio, mesurant 120 pieds carrés, étant une très-belle location pour bâtir. (Voir le plan.)

4o. QUATRE LOTS sur la rue Apollo, entre Triton et Calliope, mesurant 30 pieds de face, sur environ 120 pieds de profondeur. Plus un lot de 25 pieds sur environ 96 de profondeur; ces lots sont parcés et sont entourés d'un mur et se louent à $20 par mois, (Nos. 11 et 12, voir le plan.)

5o. QUATRE LOTS DE TERRE, situés à l'encoignure des rues Gravier et Philippe, mesurant en tout, 81 pieds de face à la rue Gravier, sur 100 pieds de profondeur.

Ces propriétés sont avantageuses pour ceux qui désirent placer leurs fonds avec sûreté ; elles sont bien situées pour des bâtisses et leur valeur augmentera sous peu. Les conditions sont faciles : un quart comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans, sans intérêt en fournissant des billets endossés et postant hypothèque sur chaque parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1 m

VENTE DEFINITIVE DE PROPRIETES DE VALEUR.—*(Pour cause de départ.)*

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu à midi et demi, le samedi 16 de mars courant, à la Bourse de Cité :

1o. Le TERRAIN et la MAISON, sis à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la Rue St-Louis, et faisant la partie occupée par le Cafe d'Ambrogio ; le tout ayant 21 pieds de face à la rue St-Louis, et allant dans la profondeur et face au Passage, jusqu'à la propriété de Mr. Burthe.

Cette propriété est toute pour huit ans, à partir du 1er avril prochain dernier, à raison de $3,000 par an, ou $250 par mois, payables à la fin de chaque mois. Les réparations sont à la charge du locataire qui est obligé de rendre la propriété à la fin du bail, peinte à neuf et dans la meilleure condition possible. Elle sera vendue sujette à ce bail.

2o. UNE MAISON sise rue St-Louis entre les rues Royale et Bourbon, maintenant occupée par Mr. Soulé. Elle est bâtie sur un terrain de trente pds de face, sur 148 pds de profondeur, mesure française. Cette propriété est dans le meilleur état possible. Le vendeur s'en réserve la jouissance jusqu'à la fin d'avril.

3o. LES MAGASINS et BUREAUX bâtis dans le Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, en face de la maison de Mr. Musson, sur un terrain de 16 pieds de face sur 82 pieds 6 pouces de profondeur. Cette propriété est sujette à un bail de $700 par an, qui expirera le 1er avril prochain. Elle sera vendue sujette à ce bail.

4o UN LIET sis au centre ville près de l'embarcadère chemin des chemins du Bayou et du Gentilly, présidant de la terre autrefois connue sous le nom de Bringuetterie Guepo, désigné par le No. 32, sur un plan dressé par Louis Bringier, et déposé en l'étude d'Octave Delassus, le 2 juillet 1811, et sur le terre, marqués depuis le No. 1 jusqu'à No. 24, et bornés entre les rues Colbit, Onzaga, Bobervae et Babadie. Cet lict est le même qui a été mis en culture par Mr. Riviere, il est déjà en rapport et peut considérablement produire s'il est employé avec des forces convenables. Il est sur cet lict une jolie maison de maitre de 4 appartements cabinet, galerie, &c. une cabine commode et bien bâtie, étable, poulaillier &c. Le tout est neuf et bien conditionné, et les cellourages sont dans le meilleur état possible. On peut visiter les lieux.

Conditions—6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, sans intérêt, en billets endossés à satisfaction, divisés au vœu du vendeur, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets pas payés à leur échéance portesont un intérêt de dix pour cent jusqu'à parfait paiement, sans que cette clause puisse autoriser l'acquereur à retarder ses paiements.

Les actes de ventes seront passés pardevant Louis T. Caire, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 mars.

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu jeudi 14, du courant, à 4 heures P. M. au magasin et dans la cour de dépôt de la 2de municipalité, encoignde des rues St. Charles et Hevia, par ordre et en conformité d'une résolution du conseil de la dite municipalité, les articles suivans à savoir :

Diverses valises, contenant des hardes &c.

2 caisses caractères d'imprimerie,

5 rouleaux corde neuve, boites de vitres &c.

Un lot de vieux sabres, fusils et boîtes à cartouches, cotne drays, 13 charrettes, une paire de grandes roues et une vieille marchine à vapeur.

Conditions comptant. 8m

PAR FERNANDEZ & WHITING.

VENDREDI prochain, 15 du courant, à 4 heures de l'après-midi, rue du Chemin Public, entre les rues Esplanade et des Champs Elisées, il sera vendu un fond de *Marchandises Sèches*, en bloc. Le tout du montant, ayant 19 mois à courir, et les vitrières.

Conditions à la vente.

P. S. On vendra les marchandises en détail, s'il n'allaient pas à un prix misonnable en bloc. 9m

Par Guinault & delaroue.

Succession de feu Antoine Valti.

IL sera vendu samedi 16mars courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis—Les propriétés suivantes appartenant aux héritiers de feu Antoine Valet

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, formant l'encoignure des rues Marigny et Craps, mesurant 65 pieds 10 pouces 10 lignes et demie de face à la rue de Craps, sur 120 pieds 10 pouces de ligne de profondeur et à la rue Marigny; ensemble les bâtisses et autres libérations qui y sont construites,—consistant en.

1o. Une maison bâtie à l'encoignure, se composant de 3 appartements et ses dépendances.

2o. Une maison bâtie au centre de la façade à la rue Marigny, se composant de 2 appartements et ses dependances &c.

3o. Une maison bâtie sur la ligne du fond et face à la rue Marigny, se composant de 4 appartements et de ses dépendances—Ces trois maisons seront vendues en un seul lot, et fermeront à un plan dressé par J. A. Pugo, sous la date du 1er. mars 1839—Lequel plan sera déposé à la susdite Bourse, quelques jours avant la vente.

Conditions : 1/4 comptant et le balance à 6 et 12 mois de crédit en billets feufrus par coupons endossés à la satisfaction des héritiers et hypothèques jusqu'à parfait payement.

PARJ BLACHE.

IL sera vendu mardi, 12 mars prochain, à midi, à la Bourse, rue St. Louis, entre Chartres et Royale,

54 actions de l'Association Comodidas des Cultivateurs de la Louisiane de $500 chaque, appartenant à la succession de feu Joseph Latastaie, de la paroisse St. Martin, Attakapas, et vendu par ordre de la direction de la dite institution.

Conditions comptant. 11 fév—30

VENTE A L'ENCAN.

IL sera vendu à l'encan public, dans la ville de Clinton, la 18ème jour de mars 1839, à propriété suivante, savoir :

L'HÔTEL, dans la ville de Clinton, maintenant occupé par Mme. Donoghue.

L'ILET no. 16, dans la dite ville, sur lequel est bâtie l'Hôtel, contenant 8 lots.

L'ETABLE attachée à la dite Hôtel, ensemble les lots nos 3, 4, 5, 6, 7 et une partie du lot no. 2, dans l'ile de la dite ville.

UNE ESPACE DE TERRE située sur la rivière Comite, contenant cent une acres, sur lequel est situé un moulin à scie et à farine, appartenant ci devant à John Rostwick, borne au nord par les terres mentionnées ci-dessus par les heritiers de Peter Rourk, à l'est et à l'ouest par les terres appartenantes par John Rostwick à ses héritières.

UNE ESPACE DE TERRE située sur la rivière Comite, contenant cent quatre vingt acres, bornée au nord par des terres de Thomas Chapman, à l'ouest par les terres de Allen Hawsey, au Sud par les terrains désignés appartenant à Samuel Middleton, et à l'Est par les terrains appartenants aux héritiers de Peter Rourk.

UNE ESPACE DE TERRE aussi sur la rivière Comite, contenant cinq centacres, ou environ, bornés au nord et à l'ouest par les terrains abandonnes par Mr. Rostwick, au Sud par les terres appartenantes aux héritiers de Wiley Ingram et à l'est par la rivière Comite.

Les LOTS suivants dans la ville de Clinton, savoir :

Dans l'ilet no. 12, les lots numéros 1, 2, 3, 6, 7 et 8
Dans l'ilet no. 22, les lots nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6.
Dans l'ilet no. 23, les lots nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6.
Dans l'ilet no. 6, les lots nos. 3, 4, 5 et 6.

UNE PARTIE DE TERRAIN joignant la propriété de Mme. Worthington, à Clinton.

UNE PARTIE DE TERRAIN adjoignant la propriété de Humphrey Tackler, à Clinton.

DEUX PARTIES DE TERRAINS, contenant dix acres chacune plus ou moins, une desquelles se joint à la ville de Clinton, à l'ouest et l'autre au Sud, n'étant point divisées en lots.

Une esclave nommée SALLY.

Un esclave nommée TOM.

Les propriétés aussitôt ayant été abandonnés par John Rostwick, insolvable, à ses créanciers, seront vendus par les syndics.

Conditions de la vente : Un crédit de 1 et 2 ans pour toutes les propriétés, excepté l'hôtel qui sera vendu à un crédit de 8, 2 et 3 ans, en fournissant des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété jusqu'au parfait paiement.

JAMES H. MUSE, syndic.

Clinton, 13 fév. 1839.

P. S. Les créanciers feront bien de se trouver à la vente ou d'envoyer leurs fondés de pouvoir, car leurs intérêts seront beaucoup mieux garantis en achetant les propriétés en personne ou de sommes qui leur sont dues, plutôt que de les laisser sacrifier.

Il n'est peut être pas déplacé de leur apprendre que la propriété du village augmente journellement de valeur, et ne peut que continuer progressivement, à cause de la construction de fer passants par Clinton et allant de Jackson à Port Hudson sur la rive du Mississipi, qui bientôt va être achevé.

Ils doivent être aussi informés que les lots de la ville sont des mieux situés. J. H. M. 27 fév

UNE superbe parure en diamants, forme grappes de raisins, avec sa broche, montée à jour et dans le goût le plus magnifique, à vendre à bas prix.

JOHN T. LAGUERENNE & Co,
1 m 2, rue Toulouse.

LE billet portant les Nos. 17, 30, 45, payuel 1184 a gagné le gros lot de $15,500 dans la lotterie d'Etat de la Louisiane, No. 7, extra D. S. Gregory, directeur, tirée le 21 février, et vendu par Harney, vendeur de billets, en face de l'Hôtel de la Bourse, à James Duffaut de Vidalia, paroisse de Concordia, Louisiane. 25 fev

PERDU—Un portefeuille de marocquin rouge, contenant $45. Celui qui le remettra au No. 26, rue du Camp, sera libéralement récompensé. 21f

ON demande quelques bons bucherons ; s'adresser à l'habitation de Mr. Pandalol près des garnaches. Il est inutile de se présenter si l'on n'a pas toute l'aptitude et la pratique necessaire. 22 fev

SUCRE—22 boucauds de Sucre en débarquement de la goelette Equateur et à vendre par
DEVERJIN & DESSAT,
1er m 59, rue Tchoupitoulas.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE—Nouvelle Orléans, 11 février 1839—Les personnes dont les noms suivent ont été élues directeurs de cette institution, le 4 du courant :

J. W. Ghinn, N. Frey,
C. Deblanc, S. H. Lockrich,
J. F. Miller, W. M. Beal.

Par la sénat.

G. B. Milligan, J. Bermudez,
C. Adams Jr., T. A. Ducros,
G. Prétal.

Et à une assemblée des directeurs tenue ce jour, M. C. Adams, Jr. a été unanimement nommé président, M. J. B. Milligan a été nommé secrétaire.

Par ordre de la direction.

14 f MARTIN GORDON, Jr. Sect.

UNE assemblée de la Chambre du Commerce de la Nouvelle Orléans, tenue le 4 courant, la résolution suivants fut adopté à l'unanimité :

"Résolu qu'il soit recomm